



importante fuite d'eau après compteur

Par **eliott2009**, le **29/04/2011** à **14:16**

Bonjour,

Je suis victime d'une fuite d'eau après compteur. J'ai appris lors du journal télévisé de 13 h du vendredi 15 avril qu'une nouvelle loi protège les usagers et limite la facture.

Je souhaiterais connaître le n° de l'article de loi et sa date d'entrée en vigueur.

Merci d'avance.

Par **youris**, le **30/04/2011** à **13:45**

bjr,

je ne pense pas que cette loi soit déjà promulguée et applicable.

cdt

Par **Domil**, le **30/04/2011** à **16:19**

Comme d'habitude quand le JT fait mention d'une loi, qui bien souvent n'est qu'une proposition qui ne passera même pas, l'étape de la commission des lois

Par **Tom78**, le **08/03/2012** à **19:48**

Cette loi est effectivement entrée en vigueur début 2011 mais peu de gens la connaissent.

Les distributeurs n'informent bien évidemment pas leurs abonnés.

Le consommateur a désormais droit à un dégrèvement sur sa facture d'eau.

Plus d'infos ici :

<http://www.fuite-d-eau.info>